

Conditions générales d'utilisation de la Plateforme aides d'État

Ce document, ci-après les « CGU », présente les modalités d'utilisation de Plateforme aides d'État par les organismes y ayant accès, ci-après les « Organismes utilisateurs ».

Les présentes conditions d'utilisation (CGU) sont mises en œuvre conformément à l'Article L. 112-9 du Code des relations entre le public et l'administration. Elles s'imposent aux utilisateurs Plateforme aides d'État.

1. Présentation

La Plateforme aides d'État (ci-après dénommé « la Plateforme ») est mise en œuvre par la Direction générale des entreprises (ci-après dénommée « la DGE ») et vise à collecter les données relatives à l'octroi et au versement des aides d'État et des aides de Minimis afin de :

- Constituer le registre central national de Minimis et d'en rendre publiques les données ;
- Simplifier la réalisation et la transmission des reporting dus à la Commission européenne :
 - Rapport annuel des aides de minimis
 - Rapport annuel des aides d'État versées
 - Déclaration de transparence des aides d'État soumises à cette obligation
- Constituer une aide à la décision lors de l'octroi des aides, en ce qui concerne notamment le respect des plafonds d'octroi réglementaire ;
- Mettre à disposition des tableaux de bord statistiques

Pour ce faire, la Plateforme permet :

- La gestion de comptes utilisateurs au sein de l'Organisme utilisateur ;
- L'import ou la saisie par formulaire des données d'aides ;
- L'exportation des données versées par l'Organisme utilisateur et ses Opérateurs ;
- La consultation et l'export des tableaux de bord, la visualisation de l'historique des imports et des saisies, la réalisation de recherches d'aides octroyées par identifiant bénéficiaire et l'export des résultats de ces recherches.

La Plateforme est ouverte aux administrations au sens de l'Article L. 100-3 du Code des relations entre le public et l'administration, c'est-à-dire les administrations de l'État, les collectivités territoriales, leurs établissements publics administratifs respectifs et les organismes et personnes de droit public et de droit privé chargés d'une mission de service public administratif, y compris les organismes de sécurité sociale.

Les entités accédant à la Plateforme aides d'État sont dénommées « Organismes utilisateurs » dans la suite de ce document.

La Plateforme donne accès à des données émanant de l'API Entreprises et de l'API SIRENE.

La liste exhaustive des données, des documents et des modalités techniques de consultation est précisée dans la documentation technique disponible en ligne dans la Foire aux questions.

2. Modalités d'utilisation de la Plateforme

L'utilisation de la Plateforme est gratuite. Elle est obligatoire pour ce qui concerne la déclaration des aides de Minimis.

2.1. Rôle et engagements de l'Organisme utilisateur

Création d'un compte et acceptation des CGU

L'Organisme utilisateur vérifie qu'il remplit les conditions d'accès présentées dans les présentes CGU et effectue sa demande de création de compte à l'adresse projet-pfae.dge@finances.gouv.fr en fournissant l'attestation de désignation de son administrateur principal.

La DGE créé dans les deux jours ouvrés suivant la réception de la demande, le compte l'Organisme utilisateur et celui de son administrateur principal.

Engagements

L'Organisme utilisateur s'engage à :

- Ne pas commercialiser les données reçues et à ne pas les communiquer à des tiers en dehors des cas prévus par la loi.
- N'utiliser les données transmises par les autres Organismes utilisateurs, et mises à disposition sur la Plateforme, qu'à raison de ses attributions et pour les besoins exclusifs des missions qui lui sont confiées.
- Réutiliser les données disponibles dans la Plateforme conformément aux règles générales d'utilisation des données publiques définies dans la loi du 17 juillet 1978.
- Participer aux réunions du comité de pilotage et le cas échéant, du comité stratégique de la Plateforme aides d'État en présentiel ou en ligne selon le format retenu.
- Réaliser une bonne gestion des comptes utilisateurs de la Plateforme :
 - Accorder des accès uniquement aux agents en charge de l'instruction de dossiers d'aides d'État ou de Minimis, du bilan annuel des aides versées, de la déclaration au Transparency award module (TAM) ou au registre de Minimis ;
 - Veiller à désactiver les comptes des utilisateurs lorsqu'ils quittent leurs fonctions
 - A sensibiliser les utilisateurs aux contraintes de sécurité (consulter la rubrique « Sécurité » de la Foire aux questions)

Données issues de l'API Entreprise

La DGE utilise les données issues de la base Sirene de l'API Entreprise pour enrichir les données importées par les Organismes utilisateurs.

Dans ce cadre, l'Organisme utilisateur s'engage à tenir compte du statut de diffusion le plus récent de chaque personne physique, qui tient compte des oppositions formulées par certaines d'entre elles, à l'utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale, par des tiers autres que les organismes habilités au titre de l'Article R. 123-224 du Code de commerce ou les administrations. L'Organisme utilisateur s'engage à n'utiliser les données des personnes physiques dites "non-diffusibles" que dans le cadre strict de ses missions et à ne pas les rediffuser ni les divulguer auprès de tiers non autorisés.

En cas d'incident grave dans l'utilisation de la Plateforme, l'Organisme utilisateur s'engage à coopérer avec la DGE dans la réalisation d'un audit, en fournissant toutes les informations nécessaires.

Partage des données avec les autres organismes utilisateurs

L'Organisme utilisateur consent à partager les données qu'il transmet avec les utilisateurs de la Plateforme, appartenant aux catégories suivantes :

- les services de l'État, ainsi que les établissements publics et les opérateurs publics en charge de l'octroi des aides d'État et aides de minimis pour leurs comptes ;
- les services des collectivités locales, leurs établissements publics et les opérateurs publics en charge de l'octroi des aides d'État et aides de minimis pour leurs comptes.

Ceux-ci ont accès, sans procédure préalable, aux informations suivantes :

- données relatives aux aides de minimis, à l'exception de leurs identifiants uniques ;
- données relatives aux aides d'État déclarées au Transparency award module et dont les montants sont supérieurs aux seuils de transparence européenne;
- données relatives aux aides d'État et dont les montants sont supérieurs au seuil de 23 000 euros prévus par le [décret n°2001-495 du 6 juin 2001](#).

Concernant les aides qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus, l'administrateur principal de l'Organisme utilisateur a la faculté d'en attribuer l'accès à d'autres organismes utilisateurs, le cas échéant après conventionnement entre l'Organisme utilisateur et ces organismes.

Cette procédure préalable à l'attribution des droits par l'administrateur principal dans le système d'information se déroule hors du système d'information et n'est pas visée par la DGE.

L'Organisme utilisateur garde ainsi l'entière maîtrise du partage des données non soumises à publicité avec les autres utilisateurs de la Plateforme.

Le public a accès uniquement au registre de minimis sur le site <https://data.economie.gouv.fr> . Les raisons sociales des entreprises bénéficiaires qui ont fait opposition à la divulgation de leurs données personnelles auprès de l'Insee ne sont pas divulguées.

La DGE peut donner gratuitement l'accès à des données de la base, à des personnes morales ou physiques ayant vocation à en connaître et qui en formulent la demande à projet.pfae.dge@finances.gouv.fr.

2.2. Rôle et engagements de la DGE

La DGE met en œuvre et opère la Plateforme conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. À ce titre, la DGE s'engage à respecter les obligations légales liées au traitement, notamment celles relevant de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La DGE met à disposition le site internet <https://plateforme-aides-etat.finances.gouv.fr/connexion> afin de permettre à l'Organisme utilisateur de :

- gérer les comptes utilisateurs de ses agents ;
- importer des aides d'État ou de Minimis, par import de fichier csv ou par saisie à travers un formulaire en ligne ;
- corriger ou désactiver les aides importées ;
- exporter les données importées ;
- réaliser des recherches pour obtenir une liste d'aides octroyées à une entreprise bénéficiaire donnée via son identifiant (SIREN ou identifiant étranger) et exporter le résultat de ces recherches ;
- consulter des tableaux de bord ;
- réaliser des déclaration au TAM.

La DGE met également à disposition le site internet <https://int.plateforme-aides-etat.finances.gouv.fr/connexion> afin de permettre à l'Organisme utilisateur de réaliser des tests.

La DGE s'engage à apporter une assistance à ses utilisateurs dans les meilleurs délais suivant leurs sollicitations.

La DGE s'autorise à mettre fin à l'accès à l'habilitation par l'Organisme utilisateur si elle estime que son usage de la Plateforme n'est pas conforme aux présentes CGU, ne respecte pas les dispositions légales en vigueur, ne correspond pas aux exigences de sécurité ou porte préjudice à son image.

La DGE s'engage à informer les Organismes utilisateurs de toute difficulté de nature à compromettre le bon fonctionnement.

La DGE s'engage à mettre en œuvre toutes mesures appropriées afin de protéger et de garantir l'intégrité des données traitées dans le cadre de son utilisation. Elle ne porte aucune responsabilité s'agissant de la qualité ou du contenu intrinsèque des données. Dans ce cadre, la DGE ne modifie pas les données à l'exception d'une standardisation contextuelle limitée (minuscule vers majuscule, format de date, nombre d'espaces).

La DGE s'engage à assurer la traçabilité de toutes les actions réalisées par les Organismes utilisateurs du Service et conserve ces informations pendant la durée fixée par le cadre légal applicable.

La DGE s'engage à assurer le suivi et l'évaluation de l'utilisation du service, et à communiquer les résultats obtenus aux Organismes utilisateurs.

2.3. Cookies et mesures d'audience

La Plateforme dépose des cookies de mesure d'audience (nombre de visites, pages consultées) respectant les conditions d'exemption du consentement de l'internaute définies par la recommandation « Cookies » de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL)

La Plateforme utilise Matomo, un outil libre, paramétré pour ce faire. Cela signifie, notamment, que ces cookies ne servent qu'à la production de statistiques anonymes et ne permettent pas de suivre la navigation de l'internaute sur d'autres sites.

3. Traitement des données à caractère personnel

La Plateforme ne collecte que les données strictement nécessaires à sa mise en œuvre.

Les catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- Nom, prénom et adresse e-mail professionnelle des utilisateurs de l'Organisme utilisateur.
- Identifiant et raison sociale des entreprises contractantes et bénéficiaires des aides déclarées dans la Plateforme.

Ces informations constituent le point d'entrée pour toute question technique. Elles permettent également aux contacts de recevoir des invitations, des lettres d'informations et d'être alertés en cas d'incident technique ou de maintenance.

Ces informations constituent le point d'entrée pour toute question métier. Elles permettent également aux contacts de recevoir des invitations, des lettres d'informations et d'être informés en cas de nouvelles fonctionnalités, données ou API.

Ces informations permettent de développer la Plateforme aides d'État (lettres d'information, invitations aux événements organisés par l'équipe de la Plateforme)

Enfin, d'autres informations techniques peuvent être conservées via les logs d'utilisations de l'API de la Plateforme par les utilisateurs (URL appelée, paramètres d'appel, jeton, adresse IP, date et heure, code réponse ...) afin de permettre la supervision du service et de faciliter la résolution d'incidents. La DGE s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès de l'utilisateur, et notamment empêcher qu'elles soient déformées et endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

La DGE garantit aux utilisateurs du Service les droits d'accès, de rectification et d'opposition prévus par la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces droits s'exercent via l'adresse mail projet-pfae.dge@finances.gouv.fr. La DGE s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations transmises à la Plateforme par l'utilisateur, et à ne pas les communiquer à des tiers, en dehors des cas prévus par la loi.

4. Cadre légal et responsabilité

La Plateforme est mise en œuvre selon les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA). Les CGU s'inscrivent également dans le cadre :

- des Articles L. 114-8 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration relatifs à l'échange de données entre administrations ;
- de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
- du Décret n°2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- de l' Arrêté du 4 juillet 2013 autorisant la mise en œuvre par les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, les établissements publics locaux qui leur sont rattachés ainsi que les groupements d'intérêt public et les sociétés publiques locales dont ils sont membres de traitements automatisés de données à caractère personnel ayant pour objet la mise à disposition des usagers d'un ou de plusieurs téléservices de l'administration électronique.

L'adhésion de l'Organisme utilisateur à la Plateforme emporte l'acceptation des présentes CGU.

La Plateforme est mise à disposition sans autres garanties expresses ou tacites que celles qui sont prévues par les présentes.

La Plateforme est développée conformément à l'état de l'art. Toutefois, il n'est pas garanti qu'il soit exempt d'anomalies ou erreurs. La Plateforme est donc mise à disposition sans garantie sur sa disponibilité et ses performances. À ce titre, la DGE ne peut être tenue responsable des pertes et/ou préjudices, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être causés à la suite d'un dysfonctionnement ou une indisponibilité du service. De telles situations n'ouvriront droit à aucune compensation financière.

L'Organisme utilisateur s'engage à respecter les présentes CGU et la législation en vigueur. Il s'engage notamment à ne fournir, dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, que des informations exactes, à jour et complètes.

Dans l'hypothèse où l'Organisme utilisateur ne s'acquitterait pas de ses engagements, la DGE se réserve le droit de suspendre ou résilier la Plateforme pour ce Partenaire, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'Article 441-1 du Code pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

5. Modification et évolution du Service

La DGE se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, la Plateforme pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Une page d'information est alors affichée à l'utilisateur lui mentionnant cette indisponibilité.

Les termes des présentes conditions d'utilisation peuvent être modifiés ou complétés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées à la Plateforme, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Ces modifications et mises à jour s'imposent à l'utilisateur qui doit, en conséquence, se référer régulièrement à cette rubrique pour vérifier les conditions générales en vigueur. Cette modification fait l'objet d'une communication aux utilisateurs selon les modalités définies par la DGE.

6. Nous contacter

Pour toute demande concernant une difficulté technique, un problème lié à l'utilisation de nos services, ou vos données personnelles (droit d'accès CNIL), vous pouvez nous contacter à l'adresse email projet-pfae.dge@finances.gouv.fr

Pour toute difficulté lors de la procédure d'adhésion à la Plateforme aides d'État, veuillez contacter la même adresse : projet-pfae.dge@finances.gouv.fr

Le 15 décembre 2025